

# COMMUNE DE SEXEY LES BOIS

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2017

Absents excusés : T. MARCHAL donne pouvoir à X. RICHARD – JJ. THOUVENOT donne pouvoir à G. BRINGUIER – A. MANNEVY donne pouvoir à E. DESALME

Secrétaire de séance : Etienne DESALME

### **1/ Adhésion à Meurthe-et-Moselle Développement (MMD)**

Le Conseil Départemental a mis en place un établissement public administratif chargé d'apporter aux collectivités qui le souhaitent une assistance d'ordre technique sur tout projet.

Compte tenu de l'intérêt pour notre Commune, les membres du Conseil Municipal décident d'adhérer à cette structure.

### **2/ Réfection appartement F2 au 7 rue de l'Église**

Profitant du changement de locataire, le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux de réfection intérieure du logement.

L'entreprise MARCHAL COUVERTURE est retenue pour assurer les travaux s'élevant à 2 288.55 € TTC.

### **3/ Réalisation du trottoir au bas de la Grande Rue**

Sur proposition de la commission travaux, l'entreprise STPL est retenue pour assurer la création d'un trottoir au bas de la Grande Rue et au carrefour rue de Liverdun.

Le montant du chantier s'élève à 14 371.50 € TTC.

### **4/ Avis sur les travaux de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des travaux de la CLECT à propos notamment des transferts de charges sur le financement du Plan Local d'Urbanisme devenu intercommunal et la participation à l'apprentissage de la natation des élèves de Sexey en écoles primaires, émettent un avis favorable sur les conclusions de la CLECT.

### **5/ Perspectives budgétaires 2018**

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des évolutions économiques et financières sur les prochaines années.

La Commune doit faire face à de nouvelles dépenses obligatoires vers la Communauté de Communes ainsi que par l'abandon d'activités des services de l'État sans aucune compensation.

Les membres du Conseil Municipal mesurent combien il sera compliqué d'arbitrer entre réduction de dépenses de fonctionnement et augmentation des impôts directs.

### **6/ Modification des rythmes scolaires**

Les rythmes scolaires ont été modifiés à la rentrée 2014 pour passer à 4,5 jours. Le nouveau positionnement de l'État permet aujourd'hui de revenir à 4 jours par semaine.

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable sur ce retour à 4 jours pour la rentrée 2018.

La séance est levée à 22h00.